

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

L'an deux mille vingt deux, le vingt six septembre à 20h30,  
le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la  
présidence de Madame Line MAGNE, Maire.

<b>Date de convocation :</b>	<b>16 septembre 2022</b>	<b>Nombre de conseillers</b>		
<b>Date d'affichage :</b>	<b>16 septembre 2022</b>	En exercice : 33	Présents : 26	Votants : 30

**Étaient présents : Mmes – MM.** MAGNE, NECKER, LE MEUR, GUEYE, MOÏSE, ABDERRAHMANE, DEMOULIN, BÉRAUD, CHAPPE, BERGANO, REGANHA, KAOUANE, DENEUX, CANARD, EYAMO, MALISZEWICZ, RIODIN, QUINIOU, SOYER, F. LAWIN, LAMBERT, B. LAWIN, KUPR, DUEZ, VAN THEMSCHE, RACINE

**Absents représentés : Mmes – MM.** DELPY représenté par NECKER, AFOUF représenté par KAOUANE, BAMI représenté par DUEZ, MARCH représenté par VAN THEMSCHE

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents : Mmes – MM.** THÉBAULT, NZOUE TOUM, ROCHA

Secrétaire de séance : Abdelaziz ABDERRAHMANE

Rapporteur : Line MAGNE

### **Objet : Petites Villes de Demain (PVD) : adoption de la convention-cadre**

Le dispositif « Petites villes de demain » a pour objectif de renforcer les fonctionnalités des centre-villes ; il s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants en milieu rural ou péri-rural exerçant des fonctions de « centralité » territoriale.

Les objectifs principaux sont :

- favoriser la fréquentation des centre-villes par tous les habitants ;
- soutenir l'attractivité des commerces ;
- soutenir la transformation du parc de logement ;
- valoriser le patrimoine.

Le dispositif est piloté au niveau national par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT). Au plan local, c'est le Préfet qui propose un appui à l'ingénierie et à la recherche de cofinancements en lien avec les partenaires et acteurs de l'État (Banque des Territoires, ANAH, chambres de commerce et d'industrie, ...) aux côtés des villes et de l'agglomération du Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart.

A l'échelle de l'agglomération, seule la ville de Moissy-Cramayel a été retenue par le Préfet de Seine-et-Marne dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain ». Le pilotage du dispositif est porté par la ville avec l'appui de la communauté d'agglomération, de l'État et de l'ensemble des partenaires.

#### **MAIRIE DE MOISSY-CRAMAYEL**

Place du Souvenir – BP 24  
77557 Moissy-Cramayel cedex  
01 64 88 15 00  
mairie@ville-moissycramayel.fr  
www.moissy-cramayel.fr

N° de page	2022	...
8.5	DEL22_059	2/4

Après l'approbation par l'agglomération de la convention dite d'adhésion lors du Conseil communautaire du 30 mars 2021, la ville de Moissy-Cramayel et la communauté d'agglomération Grand Paris Sud doivent adopter une convention-cadre dans un délai de 18 mois, soit avant le 7 octobre 2022.

Cette convention cadre a pour objectif de définir les orientations, d'acter un programme prévisionnel d'actions et de définir dans la mesure où ils sont identifiés, les financements validés par les différents partenaires.

Les principales thématiques retenues pour Moissy sont les suivantes :

- Requalifier les espaces publics (voirie, ...) et privé (réhabilitations parkings organismes HLM) ;
- Accompagner les copropriétés pour contenir les fragilités ;
- Soutenir activement les commerces de centre-ville ;
- Sécuriser les espaces publics et privés (organismes HLM) via la vidéoprotection ;
- Lutter contre la désertification médicale.

Le dispositif « Petites villes de demain » relève des conventions d'opération de revitalisation des territoires (ORT) comprenant également le dispositif « Action cœur de ville » dans lequel la communauté d'agglomération Grand Paris Sud s'est d'ores et déjà engagée en 2021 par l'adoption d'une convention dite « chapeau ».

La convention ORT prévoit ainsi la possibilité d'intégrer une nouvelle commune bénéficiant du dispositif « Petites villes de demain » par simple avenant à la convention ORT. Cette option a logiquement été entérinée par les élus et les partenaires du dispositif lors du comité de projet du 10 juin 2022.

Il est donc proposé d'approuver la convention cadre « Petites villes de demain » de Moissy-Cramayel qui sera annexée à la convention ORT « chapeau » de l'agglomération, par avenant.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution de l'Aménagement et du Numérique créant le dispositif d'opération de revitalisation du territoire (ORT),

**Vu** l'Agenda Rural lancé le 20 septembre 2019 par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et le lancement par l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires le 1er octobre 2020 du dispositif « Petites villes de demain »,

**Vu** le plan de relance gouvernemental lancé le 3 septembre 2020 par le Premier Ministre,

**Vu** le courrier du 24 février 2021 du Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales adressé à la commune de Moissy-Cramayel l'informant de sa labellisation dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain,

**Vu** la délibération n° DEL-2019/479 de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne Sénart en date du 17 décembre 2019 en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat et de soutien aux activités économiques et commerciales d'intérêt communautaire,

N° de page	2022	...
8.5	DEL22_059	3/4

**Vu** la délibération n° DEL21-010 du Conseil municipal du 19 mars 2021 affirmant l'engagement de la commune dans le programme Petites villes de demain en partenariat avec l'État et la communauté d'agglomération Grand-Paris-Sud Seine-Essonne Sénart,

**Vu** la délibération n° 2021/122 du conseil communautaire du 30 mars 2021 relative à l'adoption de la convention d'adhésion « Petites villes de demain » signée par Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, la ville de Moissy-Cramayel et l'État,

**Vu** l'adoption d'une convention-chapeau « ORT » à l'échelle communautaire et son article 3.1 prévoyant l'intégration de la ville de Moissy-Cramayel et adoptée par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart en date du 18 mai 2021 par délibération n° DEL-2021/170 du Bureau communautaire, signée entre la Communauté d'agglomération, la commune d'Evry-Courcouronnes, la commune de Corbeil-Essonnes, l'état représenté par le Préfet du département, la Caisse des Dépôts,

**Vu** le projet de convention-cadre « petites villes de demain » et l'ensemble de ses annexes joints à la présente,

**Considérant** que ce dispositif a pour objectif de renforcer les fonctionnalités des petites villes de moins de 20 000 habitants afin d'améliorer le cadre de vie en milieu rural ou péri-rural et de conforter leur rôle dans la transition écologique et l'équilibre territorial,

**Considérant** que la loi ELAN précise que le périmètre de l'ORT peut également inclure un ou plusieurs centre-villes d'autres communes membres de l'EPCI et donc le périmètre « PVD » de Moissy-Cramayel, ville lauréate du programme du même nom, dès lors que le projet défini correspond à la fois aux attentes d'une ORT et au projet de l'EPCI,

**Considérant** que l'ORT vise une requalification d'ensemble s'appuyant sur une approche intercommunale pour éviter les contradictions dans les diverses stratégies urbaines et disposer d'un cadre d'intervention formalisé pour une mise en œuvre coordonnée,

**Considérant** que pour l'Agglomération et la commune de Moissy-Cramayel cela signifie que le pilotage, le plan d'actions, le plan de financement, le suivi et l'évaluation dudit dispositif feront partie intégrante des modalités d'exécution de l'ORT, sur la base d'un diagnostic territorial et au travers notamment d'un périmètre d'intervention « PVD » dédié,

**Considérant** que la convention-chapeau de l'ORT prévoit l'intégration et le suivi des programmes cœur de ville et petites villes de demain, que le pilotage de ces programmes est assuré par un comité local coprésidé par le président de l'intercommunalité et les maires concernés,

**Considérant** qu'après l'approbation par l'agglomération de la convention d'adhésion lors du conseil communautaire du 30 mars 2021, la ville de Moissy-Cramayel et l'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne Sénart doivent adopter une convention cadre dans un délai de 18 mois soit avant le 07 octobre 2022,

**Considérant** l'engagement des parties au cours des six derniers mois, en particulier par la désignation de référents chargés de coordonner l'instruction, le suivi des projets et les pistes de financement des actions inscrites au plan d'action pour favoriser la mise en œuvre du dispositif et les mener à bien,

N° de page		2022	...
8.5	DEL22_059		4/4

**Considérant** les thématiques retenues par la commune, précisées à la convention, en vue de redynamiser le centre-ville de Moissy-Cramayel,

**Vu** l'avis de la Commission Aménagement en date du 12 septembre 2022,

sur proposition de la Maire

### le Conseil municipal

#### approuve

- les termes de la convention-cadre relevant du dispositif Petites Villes de Demain à conclure entre la Préfecture du département de Seine-et-Marne, la commune de Moissy-Cramayel, et la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ;
- l'intégration de cette convention-cadre à la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de l'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart du 18 mai 2021, sous forme d'annexe et constituant un avenant à cette dernière conformément à l'article 5.1 de la convention ORT

#### autorise

la Maire à signer cette convention-cadre ainsi que tout document se rapportant à cette dernière ;

#### dit

que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de Seine-et-Marne et à Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart.

### Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

La Maire,  
Line MAGNE



Le secrétaire de séance,  
Abdelaziz ABDERRAHMANE

Certifie exécutoire la présente délibération  
Télétransmise en préfecture le : 30/09/2022  
Notifiée le : 30/09/2022  
Publiée le : 30/09/2022

Pour la Maire et par délégation,  
La Directrice générale des services  
Béatrice QUIATOL



# CONVENTION-CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

## Ville de Moissy-Cramayel

**Cette convention-cadre vaudra Opération de Revitalisation du Territoire au moment de son intégration par avenant à la convention-chapeau d'ORT de la communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart**

### ENTRE

- **La ville de Moissy-Cramayel**, représentée par Madame Line MAGNE, Maire,
- **La Communauté d'agglomération de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart**, représentée par Monsieur Michel BISSON, Président,

### ET

- **L'État**, représenté par Monsieur Lionel BEFFRE, Préfet de Seine-et-Marne

## SOMMAIRE

PRÉAMBULE

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION CADRE .....	page 3
ARTICLE 2 - PRÉSENTATION DU TERRITOIRE .....	page 4
ARTICLE 3 - LES AMBITIONS DU TERRITOIRE .....	page 9
ARTICLE 4 - LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES .....	page 16
ARTICLE 5 - LE PLAN D'ACTION .....	page 18
ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES .....	page 19
ARTICLE 7 - GOUVERNANCE DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN .....	page 23
ARTICLE 8 - SUIVI ET ÉVALUATION DU PROGRAMME .....	page 24
ARTICLE 9 - RÉSULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME .....	page 24
ARTICLE 10 - UTILISATION DES LOGOS .....	page 26
ARTICLE 11 - ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE DE LA CONVENTION ET PUBLICITÉ .....	page 26
ARTICLE 12 - EVOLUTION ET MISE À JOUR DU PROGRAMME .....	page 27
ARTICLE 13 - RÉSILIATION DU PROGRAMME .....	page 27
ARTICLE 14 - TRAITEMENT DES LITIGES .....	page 27
SOMMAIRE DES ANNEXES .....	page 28

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### PRÉAMBULE

Le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Ce programme constitue un outil au service de la relance au service de son territoire, en tenant compte de l'émergence des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques et aussi des efforts en cours des partenaires pour rénover et revitaliser des pans de son territoire, notamment dans le cadre de son programme de renouvellement urbain.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement et l'attractivité du centre-ville de Moissy-Cramayel, territoire couvert par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme.

Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture de Seine-et-Marne le 31 décembre 2020.

### ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION CADRE

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre pluriannuelle précise les ambitions retenues pour le territoire de Moissy-Cramayel et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit de la collectivité locale, des entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2022-2026 : État et partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)), divers opérateurs, collectivités, secteur privé.

La commune de Moissy a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 7 avril 2021.

## ARTICLE 2 - PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

### Géographie

La commune de Moissy-Cramayel se situe dans la partie occidentale du département de Seine-et-Marne, à 35 Km au Sud-Est de Paris et à 10 Km au Nord-Ouest de Melun, préfecture du département.

La commune présente un paysage marqué par son évolution récente. Moissy-Cramayel est composée d'environ 55% d'espace rural, 35% d'espace urbain construit et 10% d'espace urbain ouvert.

La ville a conservé une organisation linéaire sous forme de « Village-rue » du XVIIIème siècle aux années 1960, formant un noyau sur lequel se sont greffés les projets d'urbanisation successifs. Globalement, la commune souffre d'espaces publics peu valorisants. L'axe historique a très peu évolué et ne représente pas le centre d'une commune de plus de 18 000 habitants. A titre d'exemple, les réseaux ne sont pas enterrés sur une portion de l'axe Jean-Jaurès.

La commune compte à son patrimoine deux monuments inscrits, l'église Notre Dame et une obélisque.

Afin de préserver la qualité architecturale des bâtiments à proximité de l'église, un périmètre de protection a été adapté et un secteur à plan masse a été réalisé afin d'encadrer les densifications qui dénatureraient le site du bourg.

La commune s'inscrit par ailleurs au sein d'un triangle formé par la Francilienne (route nationale 104) au Nord, l'autoroute A5b à l'est et l'autoroute A5a à l'ouest.

La commune est desservie par la ligne D du RER via la gare Lieusaint-Moissy. Ce secteur est stratégique pour la commune car il est l'un des principaux points d'entrée de la commune. Elle bénéficie également du T-ZEN qui navigue entre Sénart et Corbeil-Essonnes et du réseau de bus de la Région Île-de-France.

Moissy-Cramayel est membre de l'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et se trouve dans l'opération d'intérêt national (OIN) de Sénart regroupant 10 communes, réparties sur deux départements. C'est l'Établissement public d'aménagement de Sénart (EPA Sénart) qui a pour mission d'aménager et de développer l'ensemble des 10 communes de l'OIN.

### Démographie

Sous l'impulsion de l'OIN, la commune de Moissy-Cramayel connaît depuis 1975 une forte augmentation de sa population. En effet, elle a été multipliée par 5 en passant de 3 172 habitants en 1975 à 18 018 en 2020 et est marquée par la jeunesse de sa population.

La tranche 0-14 ans représente 25 % de la population et la tranche 15-29 ans représente 22 % de la population.

Le niveau de formation est globalement inférieur à la moyenne en Île-de-France. Le niveau CAP, BEP, BAC et BAC +2 se trouve être sur-représenté par rapport au reste de l'Île-de-France. Les niveaux BAC +3 et BAC +5 sont quant à eux sous-représentés.

## Logement

La commune de Moissy-Cramayel compte 6184 résidences principales dont 33 % de logements sociaux représentés par 11 bailleurs.

Le logement social est en pleine requalification puisque 4 bailleurs ont réalisé ou vont réaliser des travaux de réhabilitation thermique de leurs patrimoines. Ces réhabilitations sont aussi l'occasion de reconquérir les stationnements souterrains qui avaient été abandonnés pour cause d'insécurité, laissant ainsi en surface un espace disponible pour une restructuration des espaces publics.

Le parc de logement est relativement récent puisque 47% du parc de logements date de la période 1971-1990 et 35% de la période 1991-2005.

Le mode de chauffage central individuel est principalement utilisé pour 53% des logements, le tout électrique représente 32% du parc de logements. Le chauffage collectif ne représente que 12% des modes de chauffage des logements. Des études sont également actuellement en cours afin d'analyser le recours à un réseau de chaleur sur la future ZAC Chanteloup (phase 2) qui pourrait bénéficier aussi aux équipements et activités de proximité (étude en cours).

### Focus sur l'écoquartier de l'Arboretum de Chanteloup

La Z.A.C. créée par arrêté préfectoral du 10 octobre 2012 porte sur la réalisation de 2 400 logements (soit près de 6 000 habitants supplémentaires à terme) à horizon 2030, réalisée en 2 phases d'environ 1 200 logements chacune.

Le travail de construction a débuté sur les 1 200 logements de la phase ouest dont 380 logements sont livrés et 477 sont engagés. Sont également prévus 12,8 ha de voiries et liaisons douces, 7,2 ha espaces verts et boisements ainsi qu'un programme d'équipements publics.

Cet écoquartier qui abrite également une ferme urbaine mise sur une qualité résidentielle et souhaite développer un lien fort avec le centre-ville.

### Focus sur l'îlot Rosenfeld

La ville et l'EPA sont propriétaires de parcelles à l'emplacement d'un ancien garage. Ces parcelles constituent une friche urbaine polluée en centre-ville.

A cet emplacement, un programme de 100 logements a été projeté. Il accueillera notamment 30 logements sociaux rentrant dans le cadre de la reconstitution de l'offre d'Habitat 77 et des locaux d'activités pour une surface de 249 m<sup>2</sup>.

Ces locaux d'activités disponibles sont identifiés pour accueillir une maison de santé pluridisciplinaire.

## Focus sur les projets de construction récents ou en cours

Promoteur	Nature du projet	Nombre de logements concernés	Typologie des logements	Date de livraison
EUROPEAN HOMES	Logements + 1 commerce	73	* 7 maisons individuelles * 14 logements intermédiaires * 52 collectifs dont 30 logements sociaux * 1 commerce	Décembre 2020 Décembre 2020 Mars 2021 Avril 2022 Mars 2021
IMMOBILIÈRE Île-de-France	Logements	45	* 8 maisons individuelles * 37 collectifs	Décembre 2020
COGEDIM	Logements	95	* 12 maisons individuelles * 83 collectifs dont 30 logements sociaux	Novembre 2021
SULLY	Logements	52	* 7 maisons individuelles * 45 collectifs	Été 2022
ARTENOVA	Logements	98	* 5 maisons individuelles * 93 collectifs dont 30 logements sociaux	2 <sup>ème</sup> semestre 2022
CAPELLI	Logements	69	* 69 logements collectifs dont 21 logements sociaux	Été 2022
RÉSIDE ÉTUDE	Résidence pour personnes âgées	82	* 82 logements collectifs	2 <sup>ème</sup> semestre 2022
SAINT-AGNE	Logements	109	* 16 maisons individuelles * 90 collectifs	2023
PITCH	Logements + 1 local d'activités	100	* 100 collectifs dont 30 logements sociaux	4 <sup>ème</sup> trimestre 2024
BOUYGUES IMMOBILIER	Logements	218	* 38 maisons individuelles * 180 collectifs dont 44 logements sociaux	4 <sup>ème</sup> trimestre 2024

## Commerces

L'économie de la commune est organisée en plusieurs secteurs. La plupart des commerces de proximité sont concentrés autour de l'axe structurant et historique de Moissy-Cramayel, les avenues Philippe Bur et Pasteur.

Au sein des différents quartiers se sont également organisés quelques petits pôles commerçants : à Lugny, Jatteau et place de la Fontaine.

Les commerces sont peu valorisés et d'un niveau de gamme relativement faible. A titre d'exemple, aucun commerce de cordonnerie ou de poissonnerie.

De plus, peu de commerces alimentaires de qualité sont présents. A l'inverse, on constate une sur-représentation d'agences immobilières ou bancaires et de petites épiceries ethniques.

Tout ceci dénote un manque structurel et préoccupant de diversité dans l'offre commerciale par ailleurs déjà fragilisée par l'impact sanitaire et confrontée aussi à un contexte de mutation profonde du comportement des consommateurs vers le numérique (e-commerce, drive..)

La présence de grandes polarités commerciales et économiques à proximité freine le développement des commerces de proximité. L'environnement commercial autour de Moissy-Cramayel est très dense, avec plusieurs centres commerciaux d'envergure régionale, notamment Carré Sénart, ou encore d'envergure départementale pour le centre Boissénart / Woodshop. L'offre en hypermarchés, qui structure les comportements d'achat des ménages et conditionne l'évasion, est également importante.

Plusieurs hypermarchés et supermarchés parmi les plus performants de France se trouvent à moins de 20km du centre de Moissy-Cramayel : Auchan (Cesson), Carrefour Carré Sénart (Lieuxaint), Intermarché (Combs-la-Ville) tandis que divers autres sites commerciaux prennent place le long de certains linéaires d'axes routiers (par exemple RN6 en direction de Melun avec les enseignes Grand Frais, Lidl, Stockomani, Ange, Marie Blachère..)

Hors des frontières de la commune, les ménages de la commune sont en conséquence en mesure d'accéder à une offre variée, dense et attractive. Par ailleurs, la population à proximité immédiate présente un pouvoir d'achat limité ce qui ne favorise pas l'attraction de commerces diversifiés (ex : librairie). Pour rappel, 47% des ménages ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu.

A noter aussi une offre de restauration peu diversifiée, axée principalement sur de la « restauration rapide » avec un manque de lieux de restauration où l'on peut se poser, s'attabler, s'attarder...

Le linéaire commercial rue de la Liberté et place du 14 juillet souffre de plus d'une mauvaise visibilité et d'un environnement insécuritaire, marqué par des regroupements sous les arcades.

Une véritable dichotomie s'est progressivement installée entre ces commerces situés en retrait et ceux de l'avenue Philippe Bur, qui bénéficient de critères de commercialité plus performants (visibilité, accessibilité).

Le principal bailleur des commerces a donc engagé en partenariat avec la commune des travaux d'avancée des devantures pour deux commerces auparavant masqués par les arcades.

Le succès de cette opération a démontré que cette requalification doit se poursuivre en partenariat avec les autres bailleurs et propriétaires afin de réaliser une avancée des vitrines sur l'ensemble des façades, en lien avec les réhabilitations des bailleurs sociaux et la requalification des espaces publics attenants (rue de la Liberté et place du 14 juillet).

## Développement économique

La commune compte 7 parcs d'activités majoritairement dédiés à la logistique. Ces parcs d'activités proposent majoritairement des emplois peu qualifiés expliquant en partie la demande importante de logements sociaux.

## Déplacements

Les déplacements des moisséens vers les lieux de travail sont orientés vers Lieusaint, Melun avec une forte proportion de déplacements en voiture. Ensuite vient Paris avec une forte proportion de déplacements en transport en commun, en raison de la présence de la gare RER.

## Équipements

La commune dispose de 8 écoles maternelles et 8 écoles primaires. Les élèves poursuivent leur scolarité sur la commune dans l'un des deux collèges, puis dans un lycée d'enseignement général de 1200 places.

Au plan culturel, on citera l'équipement de la Rotonde avec son cinéma de proximité, ainsi que la média ludothèque et l'école de musique abritée dans le groupe scolaire du Noyer-Perrot, tous d'intérêt communautaire.

Concernant les équipements sportifs, la commune est également dotée de 4 gymnases, 2 salles de danse, 1 dojo dédié à la pratique des arts martiaux, un parc des sports, un centre aquatique, 6 courts de tennis dont 2 sont couverts, un skatepark et de 2 aires de street workout.

Par ailleurs, on peut aussi souligner la présence d'un centre social, d'une salle de spectacle/cinéma de près de 350 places, d'une crèche multi-accueil (65 berceaux), d'une maison de la petite enfance et d'une maison des associations.

La ville compte 10 médecins généralistes (dont certains sont en fin de carrière) soit une offre largement insuffisante qui tend à s'accroître. Pour pallier à ce déficit d'offres médicales, la commune a favorisé l'accueil d'une permanence de soins non programmés ouverte les soirs en semaine de 20 heures à minuit, le samedi de 14 heures à minuit le dimanche de 8 heures à minuit.

### Les documents de référence, d'urbanisme et de planification

- Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) dont la révision est en cours
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart actuellement en cours d'élaboration.
- Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) – 17 décembre 2019
- La charte de stratégie commerciale de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (en préfiguration du document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) du futur SCOT
- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont la révision est en cours

### Programmes et contrats territoriaux

- Le Contrat Politique de la ville 2015-2023 : Son volet urbain est actuellement en cours de mise en œuvre au titre du Nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) du quartier centre-ville/Lugny (Convention du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Grand Paris Sud / Moissy-Cramayel signée en date du 3 mai 2022)
- Le Contrat Politique de la Ville intercommunal 2015-2023
- Le Contrat de Relance et de Transition Écologique et Sociale de Grand Paris Sud (CRTES) 8 février 2022
- La convention-chapeau d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de la Communauté d'agglomération de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart approuvée par le Bureau communautaire en date du 18 mai 2021

## ARTICLE 3 – LES AMBITIONS DU TERRITOIRE

Conformément aux finalités du dispositif « Petites villes de demain », la convention cadre pluriannuel a pour **objectif principal la redynamisation du centre-ville**.

L'aménagement du quartier Centre-ville est le résultat d'une évolution urbaine et d'un passage trop rapide du village-rue à la ville nouvelle qui a créé un puzzle mal ajusté, caractérisé par des ruptures du tissu urbain en zonage successif à l'origine de certains dysfonctionnements :

- un axe principal trop routier
- des liens nord/sud insuffisamment lisibles
- des circulations douces inexistantes, en particulier vers l'écoquartier de Chanteloup
- un manque de mixité sociale surtout dans l'hyper-centre avec un parc social de plus de 400 logements locatifs sociaux (1001 Vies habitat, Clésence, Valophis, Seqens avec des logements CROUS)
- des commerces étalés, peu diversifiés, peu visibles et très fragilisés

Pourtant, certains atouts du quartier sont insuffisamment exploités comme :

- un patrimoine architectural préservé autour de l'église et de la mairie (secteur ABF)
- un patrimoine non protégé mais pouvant être valorisé dans le cadre du Label Villes et Pays d'Art et d'histoire : bâti ancien dans le centre-bourg ancien, château de Lugny, grands corps de ferme (Cramayel, Lugny, Chaintreaux, Noisement, Chanteloup), patrimoine contemporain lié à l'architecture contemporaine liée aux villes nouvelles : gare, écoles, ensembles de logements, ...)
- une position géographique centrale
- la présence importante d'espaces publics et privés à valoriser
- des équipements publics structurants
- un tissu commercial plutôt dense dans l'hyper-centre
- une bonne desserte du quartier avec la proximité d'un pôle multimodal d'importance (la gare RER de Lieusaint/Moissy)

Le centre-ville, qui concentre la plupart des commerces peine malgré tout à attirer la clientèle nécessaire à sa pérennité économique.

Par ailleurs la présence d'un fort environnement concurrentiel proposant tous les formats de distribution en périphérie de la ville, l'essor du e-commerce, ainsi que la visibilité contrariée des commerces ne font que renforcer ce phénomène malgré les atouts identifiés.

En effet, la fonction de centralité du quartier, l'offre de stationnement disponible, l'offre de commerce diversifiée et complémentaire, ainsi que la proximité d'équipements publics structurels (l'espace culturel de la Rotonde, d'intérêt communautaire, regroupant un cinéma, une média-ludothèque et un service jeunesse, la Maison des projets, la mairie située dans la continuité du Centre-ville) et de la Poste ne parviennent pas à rétablir une attractivité suffisante.

L'ensemble de ces paramètres ont poussé la ville et ses partenaires à s'interroger sur le devenir d'un tel quartier, notamment dans le cadre du projet de renouvellement urbain actuellement en cours (2016- 2024) ; le quartier du centre-ville faisant partie du quartier prioritaire de la ville.

## Poursuivre la stratégie de centralité des fonctions et activités

Un des enjeux identifiés à l'échelle de l'agglomération Grand Paris Sud concerne la redynamisation de ses quartiers de centre-ville.

La stratégie à adopter consiste à faire coexister les grandes polarités commerciales et économiques à l'échelle de GPS avec les activités commerciales et de services de proximité portées par les villes.

La ville de Moissy-Cramayel développe depuis plusieurs années cette stratégie à l'échelle de son centre-ville en promouvant auprès de ses habitants la vraie fonction de centralité de ce quartier. C'est aussi pour cette raison qu'elle y favorise la concentration des services et commerces de proximité tout en garantissant dans les autres quartiers la présence de commerces d'hyper proximité (boulangerie/pharmacie).

Les efforts de la ville sont permanents : ils portent aussi sur la dynamisation de son marché forain et la création récente d'un marché des producteurs locaux qui a fait l'objet d'un lancement en septembre 2021 et semble trouver son public. Par ailleurs, une boutique éphémère vient de voir le jour.

Néanmoins, les commerces du centre-ville souffrent d'un manque de visibilité et pâtissent d'un sentiment d'insécurité croissant, ressenti par les usagers sur le quartier.

La forme architecturale du bâti composé d'arcades tout au long du linéaire commercial ainsi que l'enclavement de la place du 14 juillet 1789 autour de laquelle les commerces s'organisent, participent de cette dynamique. Une réflexion sur la restructuration des façades commerciales est donc portée à travers le projet de renouvellement urbain.

L'ambition du projet de Moissy-Cramayel vise à permettre au centre-ville de renforcer son attractivité en réajustant son offre commerciale, économique et de service, en s'appuyant sur la stratégie économique que met en place l'agglomération basée notamment sur la coopération entre les acteurs économiques de proximité ou encore l'accueil de micro-entreprises.

## Mieux se déplacer à toutes les échelles

La ville de Moissy-Cramayel encourage les liaisons vers la gare mais aussi les liaisons inter quartiers, mais la vétusté de sa voirie pénalise l'attractivité de ses centralités.

Un des enjeux du programme de renouvellement urbain a été ainsi de favoriser les connexions en direction du centre-ville et les connexions entre les quartiers existants et le nouvel écoquartier de Chanteloup, situé au nord de la ville. La mise en place d'une nouvelle ligne de bus circulaire, effective depuis juillet 2018, a permis de répondre à cet objectif, tout en assurant une desserte vers la gare RER de Lieusaint/Moissy.

S'agissant des déplacements piétons ou cyclables, la réflexion doit être poursuivie en vue de compenser, à terme, le manque actuel de circulations douces en centre-ville.

Par ailleurs, conformément aux exigences de la Région Île-de-France de favoriser les mobilités douces et le déplacement multimodal et, dans le cadre du projet de désaturation et de mise en accessibilité de la gare RER Lieusaint-Moissy, une station de 110 places de stationnement vélo sécurisées devrait se voir prochainement aménagée.

La même ambition est portée par la ville pour rendre accessible le centre-ville à travers des cheminements doux identifiables et sécurisés.

## Revitaliser l'axe central

Enfin, une réflexion est nécessaire pour revitaliser l'axe central et recoudre le tissu urbain.

L'axe principal que constituent les avenues Jean Jaurès et Philippe Bur (au carrefour des rues Marronniers/Rosenfeld jusqu'à la Place du Souvenir), la rue de la Liberté, la place du 14 juillet ainsi que les parkings aériens des deux résidences sociales (parkings Fabre d'Églantine et Bajot) devront être repensés à l'aune des transformations sociales contemporaines.

Ce travail permettra entre autres de mailler les espaces et les pratiques, mais aussi de redonner à ces lieux leur rôle d'espace public central structurant la ville et l'identité urbaine.

Dans ce même esprit, l'opportunité de la démolition de la Résidence du parc, en entrée du centre-ville devra être saisie pour favoriser l'installation de nouveaux commerces en pied d'immeuble dans le cadre d'une nouvelle urbanisation de ce foncier.

Enfin, cette restructuration contribuera à installer une mixité fonctionnelle et d'usage et atténuera les effets de ségrégation de zonage.

## Poursuivre l'amélioration des espaces publics du centre-ville

Une réflexion d'ensemble sur les espaces publics du centre-ville devrait permettre de restituer des espaces confortables, qualitatifs, renaturés accueillant des liaisons douces et du mobilier urbain de qualité.

La réhabilitation de la place du marché a montré que des espaces publics qualitatifs favorisent l'attractivité et attire la clientèle pour les commerces.

Développer les mobilités, le stationnement vélo.

La liaison Chanteloup - Centre ville et un tronçon de l'avenue Philippe Bur en direction du centre historique doivent par ailleurs être aménagés.

## Identifier et soutenir les copropriétés, accompagner les ménages en précarité énergétique

Sur la base d'indicateurs de fragilité issus de l'observatoire de Grand Paris Sud, les copropriétés fragiles et les ménages en situation de précarités énergétiques identifiées pourront être sensibilisées et accompagnées en s'appuyant sur :

- l'ADIL77
- le plan énergie et patrimoine (PEP) développé par Grand Paris Sud
- le programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété (POPAC) de Grand Paris Sud

## Accompagner la transition écologique

L'agglomération Grand Paris Sud porte une politique ambitieuse de transition sociale et écologique qui passe par la conduite d'un développement responsable dans un cadre de vie préservé et amélioré.

Le projet urbain de Moissy-Cramayel s'inscrit pleinement dans cette volonté puisqu'un de ses axes concerne la valorisation des espaces publics au sein du quartier Centre-ville et même au-delà en renforçant les continuités écologiques sur l'ensemble de la ville et plus globalement celles à l'échelle de l'agglomération.

Cette dimension est notamment présente dans les réflexions portant sur la requalification de ce quartier avec une volonté de restructurer l'ensemble des espaces publics autour d'une stratégie paysagère leur permettant de retrouver une certaine identité ainsi qu'une tranquillité résidentielle pour les habitants.

La ville de Moissy-Cramayel se positionne également sur le développement des filières d'avenir avec la création d'une ferme urbaine de 3,5 ha située au cœur du nouvel Écoquartier de l'Arboretum de Chanteloup, valorisant les circuits courts sur la ville en fournissant les restaurants scolaires. Cette action contribue à alimenter la Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale en cours d'élaboration à l'échelle de Grand Paris Sud.

Elle est également éligible au soutien de l'État via le dispositif « quartiers fertiles » et s'apprête à mettre en œuvre un concept expérimental de « forêt comestible – fruits rouges » en pieds d'immeubles sociaux, en lien étroit avec les bailleurs et les habitants.

Outre la transition alimentaire, pilier de la transition écologique, la ville de Moissy-Cramayel s'engage également pour la transition énergétique.

A ce titre, elle a pour ambition d'adapter les espaces de la ville, les écoles et les équipements publics au réchauffement climatique :

- isolation thermique des bâtiments
- végétalisation de la cour maternelle du GS de Lugny (cour oasis)
- création d'îlots de fraîcheur (plantation d'arbres, végétalisation des espaces, utilisation de matériaux plus clairs et perméables...etc)
- installation de chaudières bois
- remplacement des éclairages fluorescents par des dispositifs leds...etc

## Réduire les inégalités sociales et territoriales et contribuer à faire émerger l'expertise d'usage des habitants

L'agglomération Grand Paris Sud place la réduction des inégalités sociales et la promotion du vivre ensemble au cœur des enjeux communautaires, et plus particulièrement dans les 19 quartiers en Politique de la Ville, par des actions qui relèvent de la cohésion sociale, du cadre de vie et renouvellement urbain et du développement économique et emploi.

Cela passe notamment par la lutte contre les discriminations, le renforcement des liens entre les habitants et les associations, le développement des outils de formation et d'insertion des jeunes ou encore l'accès aux droits pour tous.

Fort de son tissu associatif particulièrement développé, la ville de Moissy-Cramayel place ses habitants au cœur de ses actions.

Le centre social présent sur le secteur de Lugny et qui dispose d'un rayonnement à l'échelle communale en est le témoin.

De même que les nombreux équipements culturels dont fait partie la Rotonde, espace culturel d'intérêt communautaire de rayonnement communal situé dans le quartier du centre-ville.

Elle regroupe une média-ludothèque relevant de Grand Paris Sud, un cinéma de proximité, un service jeunesse ainsi qu'un local associatif.

L'important dispositif de concertation mis en place dans le cadre du projet urbain perdure aujourd'hui et se voit également déployé dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme, au travers notamment de la mise en place d'un panel habitants, de balades urbaines et d'échanges avec techniciens, élus et bureau d'études.

La Maison des projets installée en cœur de ville depuis 2016, ouvre ses permanences de façon hebdomadaire, y compris en soirée pour mieux toucher les habitants ou les actifs ou bien tôt le matin lorsqu'il s'agit de toucher le public commerçants de proximité.

Le lien créé avec le Conseil citoyen local dans le cadre du projet de renouvellement urbain a également été préservé.

Bien entendu les futures actions déployées dans le cadre du dispositif Petites villes de demain prendront tout leur sens puisque partagées voire coconstruites avec les acteurs locaux et les habitants.

Des concertations seront aussi déployées dans le cadre du volet copropriétés.

## Le nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU)

Le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de l'agglomération Grand Paris Sud a été signé le 22 décembre 2015.

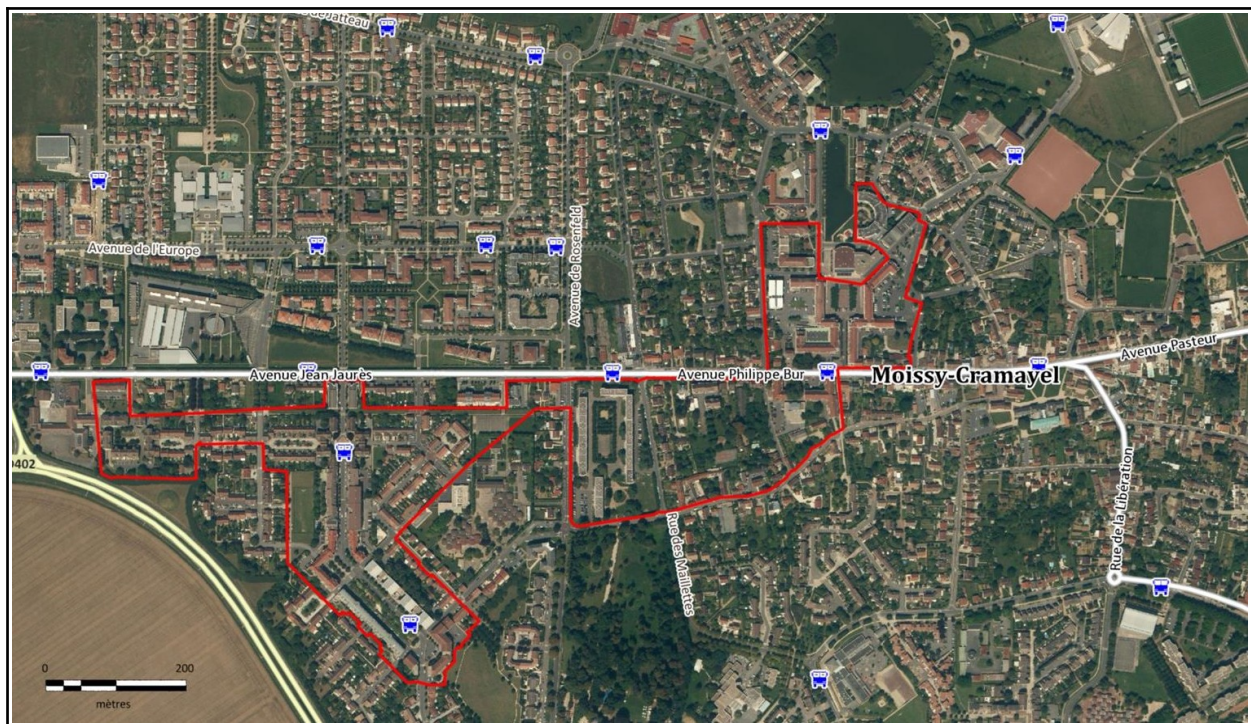
Il a donné naissance à de nombreuses études et diagnostics territoriaux menés depuis lors par des bureaux d'études, en lien étroit avec la ville, l'agglomération, les commerçants et les habitants (étude urbaine, circulation et stationnement, peuplement et parc social, copropriétés, appareil commercial, déambulations urbaines).

Le comité d'engagement départemental relatif au projet de Moissy-Cramayel retenu au titre des projets régionaux de l'ANRU, dans le cadre du NPRU s'est tenu le 18 mars 2019.

La signature de la convention de quartier a eu lieu en date du 3 mai 2022.

Le quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) « Lugny – Marronniers - Résidence du Parc » avec ses 3 018 habitants, regroupe un ensemble important à l'échelle de la ville.

Il comprend un patrimoine social situé dans l'hyper-centre de Moissy.



*Le périmètre du quartier Politique de la ville*

Ce quartier prioritaire bénéficie du nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et est composé de 440 logements sociaux construits dans un ensemble urbanisé relativement plus dense.

Ce quartier est touché par une fragilité sociale.

Il se caractérise par un revenu par unité de consommation qui oscille entre 14 000€ et 23 000€ par an, un patrimoine bâti dégradé, un environnement insécurisé lié au trafic de drogue contribuant à une perte d'attractivité pour le quartier.

Les efforts menés par la ville et les bailleurs sociaux pour assurer une présence régulatrice et agir sur les signaux visibles de détérioration ainsi que les actions en faveur de médiation sociale n'arrivent pas à contenir les troubles à la tranquillité et les activités commerciales illicites, qui stigmatisent et disqualifient un peu plus l'espace centre.

Sans constituer nécessairement des infractions pénales, ces nuisances affectent l'ambiance résidentielle et engendrent des conflits d'usage entre les différents groupes sociaux en présence.

Le NPRU prévoit :

- la démolition des 195 logements de la Résidence du Parc appartenant au bailleur Habitat 77, cofinancée par l'ANRU
- la reconstitution des 195 logements démolis, fléchée sur 7 opérations de construction dont 5 situées sur la commune de Moissy-Cramayel, subventionnées par l'ANRU
- la requalification des espaces publics du quartier, financée pour partie par Grand Paris Sud et par la ville
- la réhabilitation du groupe scolaire de Lugny, pris en charge par la Ville de Moissy-Cramayel bénéficiant d'une subvention de la région Île-de-France déléguée par Grand Paris Sud dans le cadre de la convention régionale de développement urbain signée en septembre 2017
- les réhabilitations et résidentialisations sur fonds propres des patrimoines de 4 des 7 bailleurs présents sur le quartier (1001 Vies Habitat, Valophis, Trois Moulins Habitat Clésence), ce dernier bailleur n'étant pas initialement partie prenante du NPNRU.

L'ensemble des ambitions programmatiques sont à retrouver dans les annexes relatives aux études menées dans le cadre du NPRU (annexe 1 à la convention-cadre) ainsi que dans sa convention de quartier signée le 3 mai 2022.

## ARTICLE 4 – LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET LES SECTEURS D'INTERVENTION

La présente convention fixe les orientations stratégiques concourant à la poursuite des efforts menés par la ville et la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud pour permettre au centre-ville d'exercer pleinement sa fonction de centralité de fonctions et d'activités au cœur du bassin de vie (périmètre à la parcelle et fiches actions à retrouver à l'annexe 2 de la convention-cadre) :

- **Orientation 1 : Améliorer la lecture de l'espace public et résorber les conflits d'usages**

- **Voirie et espaces publics** : poursuivre la reprise de la voirie en centre-ville dans la continuité des réalisations menées dans le cadre du programme de renouvellement urbain sur l'axe principal menant au centre ancien (axe Avenue Philippe Bur depuis rue du Marchais Basson jusqu'à la Place du Souvenir, rue de la Liberté et Place du 14 juillet 1789 incluses) (*fiche-action N°1*)

- **Volet stationnement** : améliorer le cadre de vie des résidents des patrimoines sociaux du fait de la réhabilitation et reconquête du stationnement en sous-sol des résidences sociales pour libérer des places de stationnement en surface et réglementer en surface au bénéfice des résidents et de la clientèle des commerces. Action à mener de concert avec les bailleurs sociaux (*fiche-action N° 2*)

- **Orientation 2 : Logement et habitat : accompagner les copropriétés et améliorer le cadre de vie des habitants. Favoriser le recours à une énergie durable**

- **Volet POPAC (Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés) et PEP (Plan énergie patrimoine) de GPS** : Accompagner les copropriétés via un POPAC et un PEP (*fiche-action N°3*)

- **Volet énergétique** : Favoriser le recours aux énergies renouvelables pour le chauffage et l'eau chaude dans les logements et les équipements publics du secteur Chanteloup / Centre-ville (*fiche-action N°4*)

- **Orientation 3 : Renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville**

- **Supprimer les arcades et avancer les vitrines des commerces au front du bâti**. Améliorer la visibilité des commerces. Préserver l'activité économique en pied d'immeubles, en centre-ville. Lutter contre un environnement insécuritaire (*fiche-action N°5*)

- **Orientation 4 : Sécuriser les espaces publics et privés pour ramener de la tranquillité et de la mixité sociale dans un cœur de ville déjà fragilisé**

- **Simplifier l'autorisation d'installation de nouvelles caméras de vidéo-surveillance** sur l'espace public et favoriser l'implantation de vidéoprotection par les bailleurs sociaux présents sur le secteur (1001 Vies Habitat, Clésence, Valophis...) au sein de leurs patrimoines, y compris dans leurs parcs de stationnement souterrains (*fiche-action N°6*)

## PROJETS EN MATURATION

- Suite Orientation 1 : Améliorer la lecture de l'espace public et résorber les conflits d'usages
  - **Mobilités douces** : favoriser tous les déplacements en intégrant les différentes réflexions à mener en lien avec le Conseil départemental de Seine-et-Marne et la région Île de France, relatives aux mobilités douces (maillage des espaces et des pratiques pour une meilleure mixité d'usage, mobilités cycles, mobilier urbain de qualité, végétalisation) et valorisation de stationnements vélos afin de promouvoir une mobilité vers et au départ du centre-ville pour les autres secteurs de la ville (ZAC Chanteloup, quartier du NPNRU, secteur gare..) (**fiche-action N°7**)
  
- Orientation 5 : Valoriser et redynamiser le patrimoine ancien et de caractère
  - **Valoriser les patrimoines anciens et de caractère** renforçant l'identité patrimoniale de la ville (notamment ferme de Lugny, grange en secteur ABF) (**fiche-action N°8 et suivantes**)
  
- Orientation 6 : La question de l'offre de santé
  - **Lutter contre la désertification médicale** : devant le constat alarmant des départs en retraite des professionnels de santé du secteur se pose la question de l'accès géographique au soin, avec une très grande difficulté voire l'impossibilité pour les habitants d'accéder sur le territoire aux professionnels de santé du fait de leur absence ou de leur nombre trop limité. L'enjeu pour les élus locaux : assurer une continuité des soins sur leur territoire (**fiches-actions N°9 et suivantes**)

**Le dispositif « Petites villes de demain » est fondé sur une conviction : le centre-ville est la locomotive de la vitalité de l'ensemble du territoire de la commune.**

**De son dynamisme dépend l'ensemble de l'attractivité du territoire : or, aujourd'hui, c'est pourtant bien ce centre-ville qui rencontre d'importantes fragilités, reconnues notamment par l'État dans le cadre du programme de renouvellement urbain.**

**C'est le sens de la mobilisation, avec la commune, de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud pour définir une stratégie d'ensemble de poursuite des efforts entrepris depuis ces sept dernières années, dans une logique de redynamisation durable au bénéfice des habitants et de l'attractivité du territoire. Le dispositif « Petites villes de demain » constitue l'un des outils au service de cette ambition.**

## ARTICLE 5 – LE PLAN D’ACTION

Le plan d’action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l’ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d’action sont examinées et validées au fil de l’eau par le comité de projet, sans nécessité d’avenant de la présente convention.

### Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action annexées à la présente convention cadre. Elles ont vocation à alimenter directement le plan d’action du contrat de relance et de transition écologique et sociale (CRTES) et l’ORT du territoire concerné.

L’inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s’appuyant sur l’expertise des services déconcentrés de l’État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l’ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d’année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l’ANCT.

### Projets en maturation

Des projets de niveaux de maturité différents sont listés en annexe du plan d’action (favoriser les mobilités actives, valoriser le patrimoine ancien et de caractère, lutter contre la désertification médicale).

Ces derniers feront l’objet d’un travail spécifique de maturation afin d’être proposés au plan d’action lors de comités de pilotage ultérieurs à la signature de la convention-cadre, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d’exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d’entraînement.

### Modalités d’accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l’ANCT, la Banque des territoires, l’ANAH, le Cerema, l’Ademe...), services déconcentrés de l’État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d’urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu’il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L’activation de cet accompagnement s’effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

## ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### Le territoire signataire (Ville de Moissy-Cramayel et Communauté d'agglomération de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)

En signant cette convention, la commune de Moissy assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La commune signataire s'engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

La commune signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

## S'agissant de la Communauté de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart

Grand Paris Sud s'engage à accompagner la dynamique partenariale de la ville de Moissy-Cramayel dans le dispositif Petite Ville de Demain et son plan d'actions au titre de ses compétences et à ce titre à participer aux différentes instances de travail et de pilotage. Elle s'engage à assurer la maîtrise d'ouvrage des actions qui sont de compétence communautaire.

La communauté d'agglomération est fortement mobilisée sur les questions d'habitat collectif et travaille à la mise en œuvre de dispositifs sur son territoire dont la commune de Moissy-Cramayel pourra bénéficier :

### - Le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC)

Lancé à l'échelle des 23 communes, il a pour mission de sensibiliser les copropriétaires sur l'ensemble des sujets de la copropriété en proposant des formations pour tous les publics de la copropriété.

Pour les copropriétés présentant une fragilité inquiétante, ce dispositif permettra également de mettre en place des diagnostics et des accompagnements dédiés afin de remédier aux problématiques qu'elles rencontrent.

### - Le Plan Énergie Patrimoine (PEP)

A destination des copropriétés ayant pour objectif de réaliser des travaux de rénovation énergétique depuis la réalisation des diagnostics techniques généraux (DTG) à la réalisation des travaux.

Par ailleurs, afin d'affiner la connaissance sur le parc privé en copropriété, un observatoire de l'habitat est en cours de réalisation au sein de Grand Paris Sud afin de donner un premier état des lieux de l'état des copropriétés sur la commune.

Les actions retenues dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain » devront être en adéquation avec le futur PLH de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.

### - Accompagnement dans le cadre du label ville et pays d'art et d'histoire

Grand Paris Sud s'inscrit dans une démarche de labellisation « Ville et pays d'art et d'histoire » à l'échelle de son territoire, ce qui permettra d'accompagner les collectivités membres dans une démarche de valorisation de leur patrimoines dans toute leur diversité.

Ce nouveau partenariat permettra d'accompagner la ville dans ses actions de valorisation.

Dans le cadre de sa stratégie Agricole et Alimentaire territoriale, Grand Paris Sud accompagne, depuis son origine, le projet de Ferme Urbaine de Moissy-Cramayel et apporte son concours à la Ville sur le projet Quartiers Fertiles.

### - Sur le volet transition énergétique

Grand Paris Sud met à disposition des communes de son territoire, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Sud Parisienne qui accompagne les habitants dans leurs projets de rénovation énergétique de leur logement.

## L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Un accompagnement peut être destiné aux propriétaires-occupants, propriétaires-bailleurs et syndicats de copropriétaires dans le cadre de la mise en place d'un dispositif opérationnel de l'ANAH : le prestataire choisi par la collectivité, maître d'ouvrage, assure le suivi-animation de l'opération.
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

## Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

*La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.*

## Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

*Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.*

## Engagements des autres opérateurs publics

D'autres opérateurs publics pourront s'engager et désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engageront ainsi à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

## Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

La dynamique mise en œuvre dans le cadre du NPRU (diagnostics en marchant, visites de chantiers, ateliers participatifs, soirées-débats, balades urbaines...) se poursuivra et la Maison des projets demeure identifiée comme un lieu-ressources.

Cette participation proactive a déjà débuté, notamment au travers de la mise en place d'un panel habitants formé dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre. Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. Une maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) sera adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière pluriannuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

La maquette financière figure en annexe 3.

## ARTICLE 7 – GOUVERNANCE DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'État, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique et sociale et l'opération de revitalisation du territoire (ORT).

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'État, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement)
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...)
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de projet et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets
- Établit le tableau de suivi de l'exécution
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations
- Propose les évolutions des fiches orientations
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions

## ARTICLE 8 - SUIVI ET ÉVALUATION DU PROGRAMME

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'État et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

## ARTICLE 9 - RÉSULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

### *Orientation 1 : Améliorer la lecture de l'espace public et résorber les conflits d'usage*

Indicateurs	Références	Objectifs
<p><b>- réalisation effective des travaux de voirie et espaces publics (taux de réalisation année / année)</b></p> <p>- Lancement des études fin 2022                      Durée estimative travaux :                      - Avenue Philippe Bur (Marchais Basson à Bajot) : 12 mois                      - Rue de la Liberté : 6 mois                      - Place du 14 juillet 1789 : 12 mois                      - Avenue Philippe Bur vers mairie (depuis rue de la Cocarde jusqu'au carrefour à feux mairie) : 3 mois</p>	<p>- suivi et points d'étape comité de projet</p> <p>- suivi et points d'étape ville – bailleurs sociaux (devis travaux de réhabilitation)</p>	<p>- séquencer au mieux les travaux pour terminer le maillage qualitatif de la voirie et des espaces publics en centre-ville</p> <p>- augmenter et qualifier le nombre de places de stationnements disponibles en centre-ville</p>

### Orientation 2 : Logement et habitat : accompagner les copropriétés et améliorer le cadre de vie des habitants

Indicateurs	Références	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>- POPAC : opérations de prévention et de sensibilisation, ainsi que de communication et de formation des acteurs de la copropriété (conseils syndicaux, primo-accédants...)</li> <li>- étude de faisabilité technico-économique pour la création d'un réseau de chaleur sur la phase Est de l'écoquartier de Chanteloup</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- suivi et points d'étape de l'AMO</li> <li>- volet 1 du POPAC</li> <li>- suivi et points d'étape en comité de projet</li> <li>- suivi et points d'étape ville – GPS</li> <li>- suivi et points d'étape en comité de projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser des diagnostics et identification des zones de fragilités</li> <li>- constituer une veille dans la durée pour éviter la fragilisation</li> <li>- créer un réseau de chaleur alimenté par des énergies renouvelables sur secteur Chanteloup et équipements publics (piscine et gymnase ont des besoins élevés en termes de puissance souscrite et de consommation de chaleur)</li> <li>- à terme, économie sur les montants des charges liées à l'énergie pour les habitants</li> <li>- production de chaleur renouvelable synonyme de sobriété énergétique par la réduction des émissions de CO2</li> </ul>

### Orientation 3 : Renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville

Indicateurs	Références	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>- suppression des arcades et avancées des vitrines au front du bâti</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- suivi et points d'étape entre les différents acteurs au plan opérationnel (bailleurs privés dont SODES, locataires, ville...)</li> <li>- suivi et points d'étape en comité de projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- lutter contre un environnement insécuritaire</li> <li>- préserver l'activité économique en pied d'immeubles</li> </ul>

### Orientation 4 : Sécuriser pour ramener de la tranquillité et de la mixité sociale dans un cœur de ville fragilisé

Indicateurs	Références	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>- installation ou remplacement de caméras de vidéoprotection sur espace public et/ou privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- suivi ville ainsi qu'à l'échelle des organismes HLM présents sur le secteur (parkings souterrains)</li> <li>- suivi et points d'étape en comité de projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- lutter contre un environnement insécuritaire</li> <li>- préserver la fréquentation du centre-ville et la mixité sociale</li> </ul>

## ARTICLE 10 – UTILISATION DES LOGOS

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'État s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne)
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie

## ARTICLE 11 – ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE DE LA CONVENTION ET PUBLICITÉ

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'en mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire.

Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT.

Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

## ARTICLE 12 – EVOLUTION ET MISE À JOUR DU PROGRAMME

Le programme est évolutif.

Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet.

C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

## ARTICLE 13 - RÉSILIATION DU PROGRAMME

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

## ARTICLE 14 – TRAITEMENT DES LITIGES

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Melun à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction administrative de Seine-et-Marne.

Signé à , le

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized, blue font.

ID : 077-217702968-20220930-DEL22\_059-DE

## **SOMMAIRE DES ANNEXES**

**Annexe 1 – Diagnostics et études**

**Annexe 2 – Orientations stratégiques et fiches-actions**

**Annexe 3 – Maquette financière**



# ANNEXES À LA CONVENTION-CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

## Ville de Moissy-Cramayel

### SOMMAIRE

ANNEXE 1 – DIAGNOSTICS ET ÉTUDES .....	page 2
ANNEXE 2 – ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET FICHES ACTIONS .....	page 10
ANNEXE 3 – MAQUETTE FINANCIÈRE .....	page 18

## ANNEXE 1 - LISTE DES ÉTUDES ET DIAGNOSTICS MENÉS DEPUIS 2019, DANS LE CADRE DU NPNRU : SYNTHÈSE ET PRÉCONISATIONS

DocuSign Envelope ID: FAD26578-0229-403C-825A-4A2C3538EAC0



### CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER CENTRE-VILLE / LUGNY A MOISSY-CRAMAYEL (77)

COFINANCE PAR L'ANRU  
DANS LE CADRE DU NPNRU



Convention pluriannuelle de renouvellement urbain Centre-ville / Lugny à Moissy-Cramayel Page 1/38  
Selon convention pluriannuelle type du 4 avril 2019

## 2022

### Convention NPRU

Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier centre-ville / Lugny de Moissy-Cramayel cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU, **signée officiellement le 3 mai 2022** entre l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, la préfecture de Seine-et-Marne, Grand Paris Sud, la ville de Moissy-Cramayel, le bailleur social Habitat77, Action Logement Service, Foncière Logement et la Banque des territoires, partenaires associés.

Synthèse : Description des éléments contextuels du projet de renouvellement urbain cofinancé par l'ANRU (future démolition de la résidence du Parc) contenant descriptif et feuille de route, reconstitution de l'offre, relogement des habitants, concours financiers et documents annexes dont plans-guides, cartes, échéanciers prévisionnels, tableaux financiers.

## 2019

Comité d'engagement du projet NPNRU de l'agglomération GPS, projet de Moissy-Cramayel du 18 mars 2019 : compte-rendu de Béatrice ABOLLIVIER, préfète de Seine-et-Marne suite à avis favorable au projet de conventionnement.

Quelques extraits en guise de synthèse :

- fiabiliser la future opération de démolition de la résidence du Parc
- valorisation du foncier libéré en lien avec l'aménagement de l'îlot Rosenfeld
- la requalification du centre-ville et interaction avec écoquartier de Chanteloup qui accueillera 2400 logements d'ici 20 ans est une priorité
- « Par ailleurs, sur le centre-ville, le travail reste à préciser, en particulier sur le parcellaire, la distinction entre les espaces publics et privés sont la condition du bon fonctionnement du quartier et de l'attractivité des logements. La réussite de ce projet ne pourra se faire sans l'intervention sur le centre-ville, ses aménagements, la restructuration des commerces et la requalification du patrimoine des logements sociaux, portés par la ville, l'agglomération et les bailleurs »

# 2017 à 2019

## Étude urbaine

Étude urbaine comprenant fiches analytiques techniques (FAT), plans-guides, chiffrages, phases-tests et supports de comités de pilotage (Agence URBICUS Verdi – Technecité Up management)



### MOISSY-CRAMAYEL: ETUDE EN VUE DE L'ÉLABORATION DU NPNRU

AGENCE URBICUS - VERDI - TECHNÉCITÉ - UP MANAGEMENT

REUNION PUBLIQUE - 19 JUIN 2017

### Synthèse :

L'étude urbaine comprend une synthèse de l'étude commerciale, une synthèse du diagnostic mobilité, un diagnostic urbain avec les questions et constats principaux suivants :

- Comment recoudre les coupures du tissu urbain et remailler les espaces et pratiques sociales ?
- Comment redonner à l'axe routier central son rôle d'espace public principal structurant la ville et l'identité urbaine ?

Réponse : meilleur séquençage de voirie, épaississement de l'espace de la rue vers les places et jardins, renforcer axe nord-sud, réinterroger la localisation de l'entrée de ville ouest/gare, engager la densification sur le foncier disponible

Ville de Moissy-Cramayel

Etude en vue de l'élaboration du NPNRU

### SYNTHESE DIAGNOSTIC URBAIN (URBICUS)

1. Développements historiques à vitesses différentes en étapes très marquées: **village-rue (XVIIIe siècle - 1960) (250 ans) et ville nouvelle (1960 - 2010) (50 ans).**  
Comment **recoudre le tissu urbain** aux limites de ces deux périodes et **remailler les espaces et les pratiques sociales** ?

Village-rue

Résidence du parc

2. Un axe routier au cœur de la ville que renforcent les coupures entre les urbanisations de périodes différentes. Comment **redonner à cet axe son rôle d'espace public principal structurant la ville et l'identité urbaine** ?

Avenue Philippe Bur - Centre ville

3. Comment **agir sur l'espace public et le bâti pour installer une mixité fonctionnelle et d'usage** qui lutte contre les effets de ségrégation et de zonage ?

Quartier Lugny

ARCHITECTE X PAYSAGISTE 'URBICUS' + VERDI + TECHNÉCITÉ + UP MANAGEMENT

Février 2017

## Extraits

« **Centre-ville** : améliorer l'espace public / réorganiser les îlots / améliorer la visibilité et l'accessibilité des commerces / reconquérir le stationnement en sous-sols / La Poste et ses abords : faciliter et sécuriser l'avenue Philippe Bur / faciliter l'accès à la place du 14 juillet par la rue de la liberté / aménager le parking de la Poste en espace apaisé, terrasse café resto etc /

**Place du 14 juillet 1789** : rendre accessibles les commerces, la Rotonde / rendre visibles les commerces par la suppression des alignements d'arbres et le déplacement des vitrines le long des arcades / faire passer la rue de la Liberté au milieu de la place créant ainsi un parvis de la Rotonde / créer un lien par bus avec le quartier de Chanteloup pour stimuler les commerces et les activités dans le centre-ville / trouver un lien fédérateur entre la place et le bassin pour inciter à la promenade

**Bailleurs sociaux** : permettre le fonctionnement des logements et des commerces par l'espace public / entrées, livraisons, OM, accès pompiers../ donner une qualité résidentielle aux logements existants / ouvrir les parkings souterrains

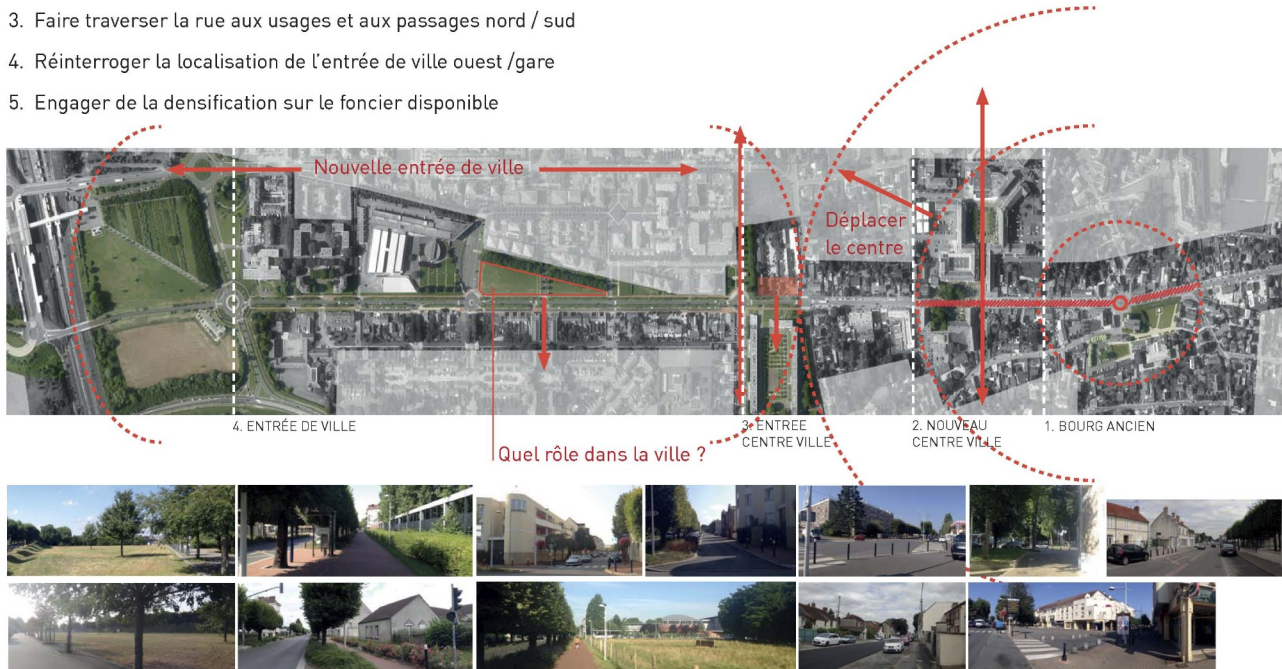
Comment favoriser une mixité fonctionnelle et d'usage qui lutte contre les effets de ségrégation et de zonage ? »

Ville de Moissy-Cramayel

Etude en vue de l'élaboration du NPNRU

### LA GRANDE RUE LE PLUS GRAND ESPACE PUBLIC DE MOISSY-CRAMAYEL

1. Mieux séquencer et liaisonner les 4 rues
2. Epaissir l'espace de la rue vers les places et jardins
3. Faire traverser la rue aux usages et aux passages nord / sud
4. Réinterroger la localisation de l'entrée de ville ouest / gare
5. Engager de la densification sur le foncier disponible



ARCHITECTE X PAYSAGISTE 'urbicus' + VERDI + TECHNÉCITÉ + UP MANAGEMENT

Juin 2017 4

## CENTRE-VILLE

PLACE DU 14 JUILLET 1789 - AVANT / APRES



## 2018

### Étude sur l'avancement des vitrines des commerces

Bureau d'études URBICUS et VERDI

Étude livrée avec un cahier des prescriptions architecturales sommaires

Interfaces entre les commerces et les logements / façades

Devantures dans environnement architectural et urbain

Enseignes et éclairage

Éléments de fermeture et de protection climatique..

Terrasses et étalages (tables et chaises, parasols, pare-vents et accessoires mobiles...)

## 2017 - 2018

### Étude DEVECO (Grand Paris Sud)

Études pré-opérationnelles sur le développement économique et l'emploi dans les quartiers en renouvellement urbain de l'agglomération Grand Paris Sud (bureau d'études CREASPACE)

2017

## Étude mobilités (circulation, stationnement, signalétique, accessibilité..)

Diagnostic et orientations (Bureau d'études ECT – SARECO)

Ont été analysés :

Diagnostic d'accès à la commune et pratiques de mobilités (données INSEE, desserte routière, offre de stationnement (avec 2 comptages sur site), demande de stationnement, transports en commun, modes actifs.

Un diagnostic en marchant a été organisé avec les habitants volontaires.

Des conclusions ont été rendus avec points forts et points faibles ainsi que des préconisations (cf ci-dessus les conclusions de l'étude urbaine).

Ville de Moissy-Cramayel

Etude en vue de l'élaboration du NPNRU

## SYNTHESE

## DIAGNOSTIC MOBILITE (ETC - SARECO - LAURA FOGLIA)

CIRCULATION

## FORCES

- Très bonne accessibilité routière
- Réseau routier bien maillé, lisible et structuré
- Proximité avec la gare RER
- Double desserte en bus de l'ensemble des secteurs concernés par le NPNRU
- Existence de cheminements dédiés aux modes doux
- Plusieurs atouts pour l'essor des modes doux (ville est à taille humaine, relief plat, etc.)

## FAIBLESSES

- Peu de zones partagées (zone 30, zone de rencontre)
- Problèmes concernant les cheminements modes doux (emprise, continuité, obstacle, etc.)
- Pas de liaison Nord-Sud en transports en commun (arrivée de la ZAC de Chanteloup)
- L'offre de stationnement est inadaptée aux besoins: excédent global de l'offre



Gare RER



Cheminements piéton discontinus

STATIONNEMENT

## PRECONISATIONS

- Ajuster l'offre de stationnement en surface de manière à libérer de l'espace public
- Rouvrir les parkings souterrains existants à hauteur des besoins estimés
- Revoir la réglementation en vigueur de façon à garantir l'accessibilité de l'offre de stationnement à destination des commerces
- Uniformisation des tarifs entre les différents bailleurs
- Maintien de tarifs bas pour inciter au report : fourchette conseillée de 10 à 20 € par mois - ne pas dépasser les 30 € par mois
- Ouverture de la location à des extérieurs dans le cas où l'ensemble des places ne seraient pas occupées par les résidents

## 2017

### Étude préalable sur les copropriétés

(Grand Paris Sud)

Diagnostic et propositions d'intervention (Bureau d'études CITEMETRIE)

#### Extraits

##### Identification des copropriétés sans problématiques apparentes :

Les données de gestion récupérées sur ces deux ensembles laissent apparaître un fonctionnement correct sur les plans de la mobilisation des conseils syndicaux (tous actifs), de la participation en assemblée générale (taux de participation moyen de 50% !) et de l'implication de syndics présents depuis plusieurs années.

Les deux copropriétés ont par ailleurs engagé en toute autonomie des travaux d'entretien ces dernières années, et ne sont pas concernées par de gros besoins de travaux à moyen terme.

##### Identification des copropriétés en voie de fragilisation :

L'absence de participation des instances à la réalisation de l'étude soulève quelques interrogations qui ne pourront être levées que dès lors qu'une analyse du fonctionnement et de la gestion de ces copropriétés aura été effectuée.

Dans l'incertitude sur ces aspects fondamentaux pour apprécier le niveau de fragilité des copropriétés, nous avons privilégié leur rattachement à cette typologie pour les raisons suivantes :

- démobilisation des instances,
- professionnalisme des syndics à démontrer,
- vocation a priori locative des ensembles,
- confirmation à obtenir sur la capacité (décisionnelle, financière) à entreprendre les travaux d'entretien,
- quelques cas de propriétés volumétriques compliquées à gérer,
- retrait progressif du bailleur sociale TMH,
- nombreux conflits d'usage sur les espaces extérieurs attenants

##### **Dispositifs proposés : Mise en place d'un POPAC et d'un PEP**

Actions d'amélioration de l'accroche urbaine / positionnement urbain, esthétique, interface public-privé, traitement des espaces extérieurs, cheminements, espaces verts, stationnement public / gestion (OM, stationnement privé).

**Mise en place d'une VOC (veille et observation des copropriétés)** + articulation à prévoir avec le registre d'immatriculation des copropriétés.

## 2016 - 2017

### Étude peuplement et de gestion de parc social

(Grand Paris Sud)

Portrait de quartier et étude préalable à la mise en place d'une politique de peuplement et de gestion du parc social (Bureau d'études Compas)

Avec notamment organisation d'ateliers de travail participatifs GPS – villes.

L'étude a permis d'établir un « portrait de quartier centre-ville Lugny » de 3 300 habitants du QPV.

**2016****Étude commerce**

État des lieux et analyse concurrentielle (enquête téléphonique de comportement d'achat, entretiens avec les commerçants, détermination du potentiel commercial, programmation commerciale) (Bureau d'études EPARECA)

**Synthèse****FORCES**

- un stationnement suffisamment dimensionné mais qui pourrait être mieux organisé (accès, usages..)
- une offre dense, diversifiée et complémentaire, présence d'une locomotive alimentaire
- un marché bihebdomadaire
- des équipements publics structurants : La Poste, la mairie, le cinéma et la médiathèque

**FAIBLESSES**

- une population modeste au pouvoir d'achat limité
- un environnement concurrentiel fort - une visibilité très contrariée (barrières végétales, commerces en retrait de l'axe, poteaux..)
- d'importants problèmes de sécurité, (regroupements, deals) ayant fait fuir une partie de la clientèle

**MENACES**

- une persistance de l'insécurité
- un affaiblissement du marché

**OPPORTUNITÉS**

- une croissance démographique continue très forte, soutenue par de nouveaux programmes de logements
- une inscription dans le NPNRU
- des efforts déjà entrepris par la mairie pour améliorer la situation : zone bleue, élagage, caméras de surveillance, qu'il faut conforter
- un équipement (La Rotonde) rénové au contact direct des commerces
- la présence d'une association des commerçants, qui doit être réveillée

**PRÉCONISATIONS**

L'aménagement urbain doit retenir certaines précautions :

- sécuriser le centre-ville en résorbant les effets de regroupements
- contracter légèrement l'offre afin de limiter les doublons d'activités sans différenciation (restauration rapide, beauté..) et de résorber la vacance - repositionner le supermarché sur une surface de vente plus réduite et accroître sa visibilité et son stationnement
- ré aménager les arcades, modifier la végétation
- optimiser le stationnement en faisant davantage respecter les zones bleues et en clarifiant les usages des zones latérales
- animer la place du 14 juillet, dégager les accès, améliorer les aménagements urbains, installer le marché
- encourager l'association des commerçants dans l'organisation d'animations commerciales

**NB: dans le cadre de l'aménagement de l'écoquartier de Chanteloup au nord de la ville, comprenant à terme 2 400 logements, il n'est pas préconisé d'y implanter de commerce.**

**En effet, l'offre est suffisante sur le centre-ville et située à environ 600 mètres, soit environ 10 minutes à pied : il convient en revanche d'accentuer les liaisons piétonnes et en transports collectifs entre le centre-ville et ce nouveau quartier et de prévoir une signalétique et une communication adaptées.**

## SYNTHESE ETUDE COMMERCIALE (EPARECA)

### Etude basée sur:

- Le potentiel commercial
- La composition du pôle commercial du centre-ville
- Des enquêtes téléphoniques avec les habitants
- Des entretiens avec les commerçants

### FORCES

- Une accessibilité optimale
- Une offre dense, diversifiée et complémentaire
- Un marché bi-hebdomadaire
- Des équipements publics structurants

### FAIBLESSES

- Une population au pouvoir d'achat limité
- Un environnement concurrentiel fort
- Une visibilité très contrariée
- Une ville dortoir
- Problèmes de sécurité (regroupements, deals)

### PRECONISATIONS

- Sécuriser le centre-ville
- Repositionner le supermarché sur une surface de vente plus réduite et le rendre plus visible
- Travailler la visibilité de l'offre par l'aménagement des arcades et la végétation
- Animer la place du 14 juillet, améliorer les aménagements urbains
- Encourager la participation des commerçants dans l'animation de la place



## ANNEXE 2 - ORIENTATIONS STRATÉGIQUES, FICHES-ACTIONS ET SECTEURS D'INTERVENTION (INTÉGRALITÉ DES FICHES-ACTIONS À RETROUVER DANS UN DOCUMENT TIRÉ À PART)

### ● Orientation 1 : Améliorer la lecture de l'espace public et résorber les conflits d'usages

- **Voirie et espaces publics** : poursuivre la reprise de la voirie en centre-ville dans la continuité des réalisations menées dans le cadre du programme de renouvellement urbain sur l'axe principal menant au centre ancien (axe Avenue Philippe Bur depuis rue du Marchais Basson jusqu'à la Place du Souvenir, rue de la Liberté et Place du 14 juillet 1789 incluses)

**(fiche-action N°1)**

- **Volet stationnement** : améliorer le cadre de vie des résidents des patrimoines sociaux du fait de la réhabilitation, reconquête du stationnement en sous-sol des résidences sociales pour libérer des places de stationnement en surface et réglementer en surface au bénéfice des résidents et de la clientèle des commerces. Action à mener de concert avec les bailleurs sociaux

**(fiche-action N° 2)**

### ● Orientation 2 : Logement et habitat : accompagner les copropriétés et améliorer le cadre de vie des habitants. Favoriser le recours à une énergie durable

- **Volet POPAC** (Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés) **et PEP** (Plan énergie patrimoine) de GPS : Accompagner les copropriétés via un POPAC et un PEP

**(fiche-action N°3)**

- **Volet énergétique** : Favoriser le recours aux énergies renouvelables pour le chauffage et l'eau chaude dans les logements et les équipements publics du secteur Chanteloup / Centre-ville

**(fiche-action N°4)**

### ● Orientation 3 : Renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville

- **Supprimer les arcades et avancer les vitrines des commerces au front du bâti** Améliorer la visibilité des commerces. Préserver l'activité économique en pied d'immeubles, en centre-ville. Lutter contre un environnement insécuritaire

**(fiche-action N°5)**

- **Orientation 4 : Sécuriser les espaces publics et privés pour ramener de la tranquillité et de la mixité sociale dans un cœur de ville déjà fragilisé**

- **Simplifier l'autorisation d'installation de nouvelles caméras de vidéo-surveillance** sur l'espace public et favoriser l'implantation de vidéoprotection par les bailleurs sociaux présents sur le secteur (1001 Vies Habitat, Clésence, Valophis...) au sein de leurs patrimoines, y compris dans leurs parcs de stationnement souterrains.  
**(fiche-action N°6)**

## PROJETS EN MATURATION

- **Suite Orientation 1 : Améliorer la lecture de l'espace public et résorber les conflits d'usages**

- **Mobilités douces** : favoriser tous les déplacements en intégrant les différentes réflexions à mener en lien avec Grand Paris Sud, le Conseil départemental de Seine-et-Marne et la région Île de France (maillage des espaces et des pratiques pour une meilleure mixité d'usage, mobilités cycles, mobilier urbain de qualité, végétalisation) et valorisation de stationnements vélos afin de promouvoir une mobilité vers et au départ du centre-ville pour les autres secteurs de la ville (ZAC Chanteloup, quartier du NPNRU, secteur gare...)  
**(fiche-action N°7)**

- **Orientation 5 : Valoriser et redynamiser le patrimoine ancien et de caractère**

- valoriser les patrimoines anciens et de caractères renforçant l'identité patrimoniale de la ville (notamment ferme de Lugny, grange en secteur ABF)  
**(fiche-action N°8 et suivantes)**

- **Orientation 6 : La question de l'offre de santé**



- **Lutter contre la désertification médicale** : devant le constat alarmant des départs en retraite des professionnels de santé du secteur se pose la question de l'accès géographique au soin, avec une très grande difficulté voire l'impossibilité pour les habitants d'accéder sur le territoire aux professionnels de santé du fait de leur absence ou de leur nombre trop limité. L'enjeu pour les élus locaux : assurer une continuité des soins sur leur territoire  
**(fiche-action N°9 et suivantes)**

# SECTEURS D'INTERVENTION



## SECTEURS D'INTERVENTION



 PERIMETRE PETITES VILLES DE DEMAIN  
 PROJET RESEAU DE CHALEUR GPS



## Plan resserré du périmètre à la parcelle (source SIG de GPS)



## Vue satellite du périmètre avec parcellaire



## Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Sur l'ensemble de ces actions, il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera en conséquence portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif.

Concrètement, la mobilisation des citoyens pourra prendre plusieurs types de formats, à l'instar de ce qui a été déployé dans le cadre du NPRU (diagnostics en marchant, visites de chantiers, ateliers participatifs, soirées-débats, balades urbaines...) et la Maison des projets identifiée comme un lieu-ressources.

La participation des publics à l'élaboration de la décision publique sera favorisée, tout comme les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes. **Cette participation proactive a déjà débuté, notamment au travers de la mise en place d'un panel habitants formé dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme.**



## ANNEXE 3 – MAQUETTE FINANCIÈRE

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre. Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. Une maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) sera adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière prévisionnelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



# MAQUETTE FINANCIÈRE PLURIANNUELLE PRÉVISIONNELLE RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN POUR LA COMMUNE DE MOISSY-CRAMAYEL

ANNÉES 2022 – 2026

Sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière pluriannuelle prévisionnelle précisera les financements prévus en début de chaque année budgétaire :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
<b>FA n° 1</b> <b>Voirie</b> Lancement des études fin 2022	- Ville - Grand Paris Sud	7 448 000 €	2 211 238 € 3 576 762 € soit 5 788 000 €	-	- 1 000 000 € / subvention (Région IDF cadre CAR) - 660 000 € / subvention (Département cadre FAC) - 1 300 000 € / prêt PRU-PVD (Banque des territoires)	-
<b>FA n° 2</b> <b>Stationnement</b>	Bailleurs	Chiffrage réhabilitation à estimer par les bailleurs			- Potentiellement Banque des Territoires	-
<b>FA n° 3</b> <b>POPAC</b> AMO fin 2022	Grand Paris Sud	Volet 1 du POPAC : 186 120 €	186 120 €	ANAH	-	-
<b>FA n° 4</b> <b>Réseau de chaleur</b>	Grand Paris Sud	À estimer			- Potentiellement Région Ile-de-France	-
<b>FA n° 5</b> <b>Vitrines</b> Action en cours de déploiement	Bailleurs commerciaux Commerces locataires	2 760 000 € (22 cellules concernées)	960 000 € 1 800 000 €	-	-	-
<b>FA n° 6</b> <b>Vidéoprotection</b>	Ville Bailleurs sociaux	À estimer		FIPD	- Potentiellement : Département (bouclier sécurité) Région IDF (soutien à l'équipement en vidéoprotection)	-

## ACTIONS EN MATURATION

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
FA n° 7 Mobilités douces	Ville Grand Paris Sud EPA Sénart	À estimer	-	-	-	-
FA n° 8 Patrimoine	Ville	À estimer	-	-	-	-
FA n° 9 Santé	Ville	À estimer		DETR : participation à la création d'équipements de santé  Agence régionale de Santé	Région Ile-de-France  Département de Seine-et- Marne	-